

Rapport Annuel 2012

SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT



Sivom
RÉGION MULHOUSIENNE

TABLE DES MATIERES

Préambule	Page 3
Partie I . Le contexte	Page 3
A) Historique et périmètre du syndicat	Page 3
B) Les missions	Page 4
Partie II . Les moyens du SIVOM	Page 5
1. <u>Equipes exploitation et travaux</u>	Page 5
A) Le Pôle Exploitation Assainissement	Page 5
B) Le Bureau d'Etudes	Page 5
2. <u>Moyens techniques</u>	Page 5
A) Le dispositif existant	Page 5
1) <i>Le traitement des eaux usées</i>	Page 5
2) <i>La gestion des réseaux d'assainissement</i>	Page 6
3) <i>Les travaux d'assainissement</i>	Page 6
4) <i>L'assainissement non collectif</i>	Page 7
5) <i>Les autres missions du service d'assainissement</i>	Page 7
B) Les résultats quantitatifs	Page 10
1) <i>Le traitement des eaux usées</i>	Page 11
2) <i>La gestion des réseaux d'assainissement</i>	Page 18
3) <i>Le service public de l'assainissement non collectif (SPANC)</i>	Page 25
4) <i>Les autres missions du service de l'assainissement</i>	Page 27
5) <i>Les travaux 2012</i>	Page 33
Partie III. Tarification de l'assainissement et recettes de service	Page 36
A) Le service public de l'assainissement collectif	Page 36
B) Le service public de l'assainissement non collectif	Page 37
Partie IV. Les indicateurs de performance	Page 38
Partie V. Les projets pour l'année 2012	Page 41
Annexes et note d'information de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse	Page 42

Préambule

Le Président du SIVOM de la Région Mulhousienne présente à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

Ce document, tenu à la disposition du public au siège du SIVOM, est transmis aux maires des communes ou présidents des établissements publics membres. Selon le cas il leur appartient de présenter ce rapport à leurs conseils municipaux ou leurs comités d'administration.

Il a paru intéressant de rappeler les conditions dans lesquelles ce service public est exercé (I) avant d'en procéder à l'analyse des moyens techniques (II) puis d'examiner l'évolution de son coût et des recettes(III), suivi des indicateurs de performance (IV). Une dernière partie sera consacrée aux projets pour l'année à venir (V). Enfin une série d'annexes complète le document.

Partie I. LE CONTEXTE

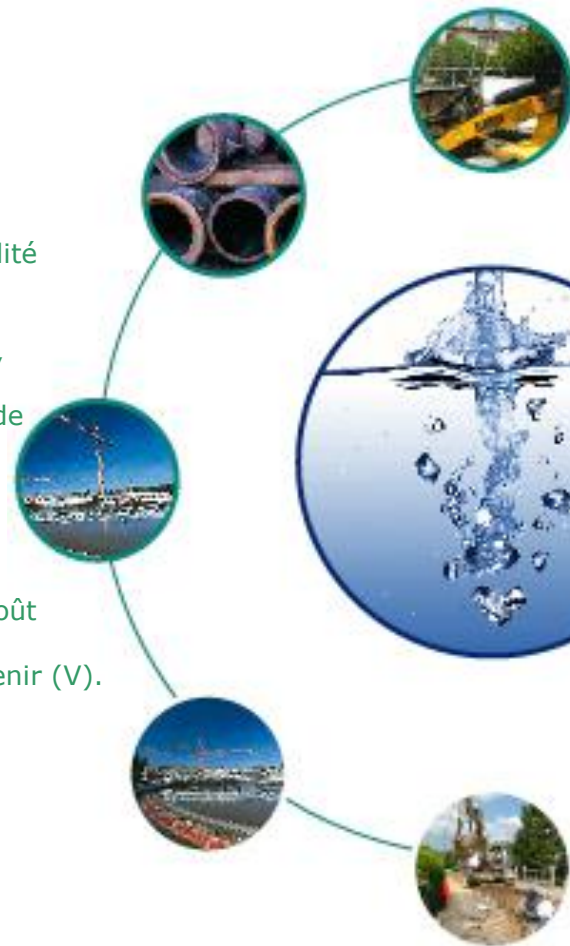
A) Historique et périmètre du syndicat

Confrontés à la nécessité de résoudre les problèmes liés au traitement des déchets et des eaux usées, 12 communes de l'agglomération Mulhousienne ont créé le 16 mai 1968 un syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM).

L'adhésion de communes et d'établissements publics de coopération intercommunale portent le nombre d'habitants total desservis par le SIVOM à 280 204 au 1^{er} janvier 2013.

Le périmètre du SIVOM couvre le territoire suivant selon statuts :

Berrwiller, Bollwiller, Brunstatt, Didenheim, Eschentzwiller, Feldkirch, Flaxlanden, Habsheim, Illzach, Kingersheim, Lutterbach, Morschwiller le Bas, Mulhouse, Pfastatt, Pulversheim, Reiningue, Richwiller, Riedisheim, Rixheim, Ruelisheim, Sausheim, Staffelfelden, Wittenheim, Zillisheim, Zimmersheim, la communauté Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), le Syndicat mixte d'assainissement de la Basse Vallée de la Doller (BVD), la Communauté de Communes Porte de France Rhin Sud (CCPF) et la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth.



Daniel ECKENSPIELLER Maire de la Ville d'Illzach, préside le syndicat depuis 1990.

Transformé le 1^{er} janvier 1993 en syndicat à la carte, le SIVOM autorise les communes à n'adhérer que pour les missions qui les intéressent et jouit ainsi d'une grande souplesse d'intervention dans des domaines très variés.

B) Les missions

Les missions du SIVOM ont un caractère optionnel, ce qui explique que le nombre de communes concernées soit variable pour chacune d'entre elles.

1. Le traitement des eaux usées

Cette mission concerne les communes de Berrwiller, Bollwiller, Brunstatt, Didenheim, Eschentzwiller, Feldkirch, Flaxlanden, Habsheim, Illzach, Kingersheim, Lutterbach, Morschwiller le Bas, Mulhouse, Pfastatt, Pulversheim, Reiningue, Richwiller, Riedisheim, Rixheim, Ruelisheim, Sausheim, Staffelfelden, Wittenheim, Zillisheim, Zimmersheim et le Syndicat mixte d'assainissement de la Basse Vallée de la Doller (BVD) soit 26 adhérents représentant une population de 254 031 habitants (recensement janvier 2013).

2. La collecte et transport des eaux usées et des eaux pluviales

Cette mission concerne les communes ci-dessus citées sauf le Syndicat de la Basse Vallée de la Doller soit 25 adhérents représentant une population de 244 266 habitants (recensement janvier 2013).

3. L'assainissement non collectif

Cette mission concerne les communes ci-dessus citées sauf le Syndicat de la Basse Vallée de la Doller soit 25 adhérents représentant une population de 244 266 habitants (recensement janvier 2013).

Les autres missions du SIVOM sont les suivantes :

- **Le traitement des résidus urbains**
- **La collecte sélective des déchets**
- **La réalisation d'un réseau intercommunal de déchetteries**

Partie II. LES MOYENS DU SIVOM

1 – Equipes exploitation et travaux

A) Le Pôle Exploitation Assainissement

L'exploitation des ouvrages, équipements de collecte, de transport, de relevage, de stockage et de traitement des eaux usées, et de suivi des systèmes d'assainissement non collectif est assurée par une équipe de 6 personnes :

- 1 attaché responsable de service
- 4 techniciens
- 1 adjoint administratif

B) Le Bureau d'Etudes

Les travaux d'assainissement sont organisés et mis en œuvre au sein du bureau d'études regroupant 5 personnes :

- 1 ingénieur responsable de service
- 1 ingénieur
- 3 techniciens

2 – Moyens techniques

A) Le dispositif existant

1) *Le traitement des eaux usées*

Les eaux usées sont traitées par plusieurs stations d'épuration et par une lagune. Depuis le 1^{er} janvier 2010 les stations d'épuration des eaux usées sont exploitées par la société VEOLIA EAU compagnie générale sauf la station à SAUSHEIM où l'exploitation a été confiée à l'intéressée au 1^{er} juillet 2010. La lagune à BERRWILLER est gérée en régie et en partenariat avec la commune d'implantation.

A- La station à SAUSHEIM

Elle traite les eaux usées des communes de Didenheim, Lutterbach, Morschwiller le Bas, Mulhouse, Reiningue, Zillisheim Brunstatt, Illzach, Eschentzwiller, Flaxlanden, Riedisheim, Zillisheim, Zimmersheim, Habsheim, Rixheim, Sausheim et du Syndicat mixte d'assainissement de la Basse Vallée de la Doller.

B - La station à RUELISHEIM

Elle traite les eaux usées des communes de Ruelisheim, Kingersheim, Wittenheim, une partie des eaux usées de Richwiller. Elles traitent également celles de Baldersheim et de Battenheim, communes clientes du SIVOM.

C - La station à FELDKIRCH

Elle traite les eaux usées de Bollwiller et de Feldkirch.

D - La station à PULVERSHEIM

Elle traite les eaux usées de la commune.

E - La lagune à BERRWILLER

Elle traite les eaux usées de la commune.

F - La station à WITTELSHEIM (syndicat du WISTARI)

Elle traite les eaux usées de Wittelsheim, Staffelfelden et d'une partie de Richwiller. La gestion a été confiée par le syndicat WISTARI à la société SOGEST.

2) La gestion des réseaux d'assainissement

La gestion des réseaux d'assainissement est une compétence exercée par le SIVOM. Elle fait l'objet selon la commune concernée d'un contrat d'affermage, d'un contrat d'exploitation, d'un contrat de prestations de service à court terme.

A- La gestion par un contrat d'affermage

L'exploitation est assurée par Lyonnaise des Eaux pour les réseaux des communes suivantes : Brunstatt, Didenheim, Lutterbach, Morschwiller le Bas, Mulhouse, Reiningue, Zillisheim, Illzach, Eschentzwiller, Flaxlanden, Pfastatt, Riedisheim, Zimmersheim, Habsheim, Rixheim, Sausheim.

B - La gestion par un contrat d'exploitation

Le SIVOM a signé une convention avec la ville de WITTENHEIM pour l'entretien par ses soins pour le compte du SIVOM des réseaux d'assainissement de la commune.

C - La gestion par le SIVOM

Le SIVOM passe des contrats d'entretien selon un programme annuel au vu des besoins. Cette gestion concerne les communes de Berrwiller, Kingersheim, Richwiller, Staffelfelden, Ruelisheim, Bollwiller, Feldkirch et Pulversheim.

Un programme annuel d'entretien est élaboré par le SIVOM et les travaux sont confiés à des prestataires. Des interventions ponctuelles sont réalisées selon l'urgence de la demande (sécurité, bon fonctionnement...).

Pour instruire les demandes des particuliers et des collectivités, le SIVOM collecte les éléments de réponses en interne, auprès de ses partenaires et des autorités à même d'y répondre. Cette collecte se matérialise par des documents navette formalisés appelés : demandes d'enquêtes (enquêtes diverses), d'interventions (curage) ou de raccordabilité (branchement, réseaux).

3) Les travaux d'assainissement

Le SIVOM réalise un programme de travaux sur les ouvrages d'assainissement. Il s'agit de travaux :

- de renouvellement des équipements existants,
- de renforcement hydraulique (collecteurs, bassins d'orage),
- d'extension de réseaux existants,
- de création de bassins de rétention des eaux de ruissellement.

Le Bureau d'Etudes réalise des opérations de maîtrise d'œuvre.

4) L'assainissement non collectif

Le SIVOM gère le service public d'assainissement non collectif (SPANC) en régie.

5) Les autres missions d'assainissement

Le SIVOM assure également des missions annexes pour garantir le meilleur service rendu aux usagers et aux collectivités membres.

A- La gestion des accessoires de voirie

Le SIVOM dispose d'accessoires de voirie (tampons de regard de visite, grilles de tabourets siphons) stockés au siège de LYONNAISE des EAUX à ILLZACH. Ces matériels sont utilisés lors de chantiers du SIVOM. Ils sont également mis gratuitement à la disposition des communes-membres pour leurs opérations de voirie (renouvellement ou 1ère installation).

B - Les enquêtes « constat de la situation d'un bien au regard de son assainissement »

Lors d'une transaction immobilière il appartient au notaire d'informer sur la situation du bien au regard des dispositions de l'assainissement non collectif. Celui-ci peut saisir le SIVOM qui réalise une enquête pour diagnostiquer les aspects suivants :

- pour les immeubles relevant de l'assainissement non collectif si les installations sont conformes,
- pour les immeubles relevant de l'assainissement collectif si les immeubles sont raccordés par un raccordement en direct...

En assainissement collectif, cette enquête ne porte en aucun cas sur la conformité des ouvrages au regard des prescriptions techniques pour la réalisation des raccordements au réseau de collecte des eaux usées et des eaux pluviales. L'enquête est obligatoire dans le cadre d'une vente concernant un bien équipé d'un assainissement non collectif. Il s'agit d'une prestation soumise à une redevance particulière.

C - L'instruction des Certificats d'urbanisme, des Permis de construire, des Permis de lotir, des demandes de raccordement et autres

La réalisation d'un projet immobilier nécessite d'informer sur l'assainissement à mettre en œuvre par un demandeur. L'information passe par le Certificat d'Urbanisme, le Permis de Construire, de Lotir, la demande de raccordement... Dans le périmètre couvert par un fermier (LYONNAISE), ce dernier instruit la demande et le SIVOM en informe le demandeur. Pour les secteurs non couverts par un fermier, le service est rendu en régie ou par la commune de WITTENHEIM suite au contrat passé avec cette dernière.

D – Le suivi des rejets d’eaux usées autres que domestiques

Il existe deux catégories de producteurs d’eaux usées non domestiques : ceux qui sont dispensés de l’obligation d’autorisation préalable et ceux qui y sont soumis.

1 - Le suivi des rejets d’eaux usées non domestiques

Le rejet des eaux usées non domestiques dans un réseau public est soumis à une autorisation préalable complétée éventuellement par une convention de traitement des effluents à une station d’épuration. L’autorisation prend la forme d’un arrêté qui porte sur l’activité, le volume et les charges rejetées, la redevance d’assainissement collectif applicable, les normes, les obligations...

Unités de productions soumises à une convention de traitement à la station d’épuration à SAUSHEIM : PEUGEOT à SAUSHEIM, PAPETERIES du RHIN, SARVAL à ILLZACH, DMC, HOPITAUX CIVILS à MULHOUSE, TEMPE à RIXHEIM. La convention permet une participation financière au coût d’exploitation de la station d’épuration en tenant compte des volumes et des charges réellement rejetés sans passer par la redevance d’assainissement. Les intéressés restent soumis à la part réseaux de ladite redevance.

2 - Le suivi des rejets d’eaux usées non domestiques assimilables à des eaux usées domestiques

Les producteurs d’eaux usées non domestiques non soumis à une autorisation de rejet sont identifiés par l’article R213-48-1 du Code de l’environnement et de l’annexe 1 de l’arrêté du 21 décembre 2007 relatif aux modalités d’établissement des redevances pour pollution de l’eau et pour modernisation des réseaux de collecte. Il s’agit d’activités diverses telles que les laveries automatiques, les salons de coiffures, les producteurs de films, les agences de voyages etc.

Ces activités ont droit, sans autorisation spéciale de rejet, au raccordement au réseau public de collecte dans la limite des capacités de transport et d’épuration des installations existantes ou en cours de réalisation (article L1331-7-1 du Code de la santé publique).

E – Le contrôle de la qualité d’exécution de la partie en domaine privé du branchement au réseau d’assainissement

Le SIVOM instruit la partie assainissement des demandes de droit de sol tel que le permis de construire et prescrit des dispositions techniques notamment pour la partie privée du raccordement au réseau d’assainissement. Ces dispositions viennent en application de règlements multiples comme le règlement d’assainissement du SIVOM, le Plan de Zonage de la commune, le Plan d’occupation des sols ou le Plan local d’urbanisme.

La qualité d’exécution de la partie en domaine privé du branchement au réseau d’assainissement est contrôlée comme le prescrit l’article 1331-4 du Code de la santé Publique. Il s’agit d’une prestation soumise à une redevance particulière.

F - Les études structurantes et les missions particulières

Il s’agit d’études à mettre en œuvre essentiellement en application de dispositions réglementaires comme :

- le plan de zonage d'assainissement (zone d'assainissement collectif, zone d'assainissement non collectif, points sensibles de rejets, dispositions en matière d'eaux pluviales...),
- l'étude Temps de Pluie (bassin potassique),
- l'étude pour une gestion dynamique des réseaux.

Les missions particulières complètent les missions d'assainissement pour leur permettre d'être menées à terme comme :

- la procédure d'acquisition foncière par déclaration d'utilité publique pour la réalisation de bassins de rétention des eaux pluviales en amont des réseaux,
- les études techniques et financières (projet d'extensions de réseaux d'assainissement, bassins d'orage, renouvellement d'équipement, stations de relevage...).



B) Les résultats quantitatifs

1) Le traitement des eaux usées

STEP A SAUSHEIM 2012

ELEMENTS TECHNIQUES

Eaux usées	dco	dbo5	mes	ngl	Pt
Charges en entrée (en tonne / an)	13 818	5 724	5 838	1 028	113
Concentrations en entrée (en mg/l)	586	243	247	44	5
Charges en sortie (en tonne / an)	524	80	117	108	6
Concentrations en sortie (en mg/l)	22	3	5	5	0
Rendements (en %)	96	99	98	89	95
Volume traité (m3) Boues produites (tonne / siccité)	23 590 623 m ³ 21 421 T à 25.6 % de siccité Filière de valorisation : incinération conjointe avec les résidus urbains à l'usine à SAUSHEIM				

ELEMENTS FINANCIERS

Exploitation	Montant ttc 2012
Coût total	8 507 056.86 €
dont exploitant	2 970 671.33 €
dont quote-part performance 2010	65 447.53 €
dont incinération boues	2 345 205.00 €
dont énergie électrique	858 771.00 €
dont taxe VNF	170 811.00 €
dont charges syndicales et annexes	359 528.00 €
dont assurances, espaces verts divers	217 228.00 €
dont renouvellement génie civil	133 169.00 €
dont remb. charges d'emprunt	1 000 000.00 €
Dont amortissement	386 226.00 €
Recette Agence Eau (prime épuration)	1 449 803.00 €

NORMES DE REJET

Conditions en entrée station	Temps Sec Q 91200m ³ /j ET DBO5 20630kg/j	Temps de pluie vidange des bassins d'orage 91200<Q<136200m ³ /j Ou 20630<DBO5<29630kg/j	Temps de pluie Fonctionnement dégradé 136200<Q<203400 m ³ /j Ou 29630<DBO5<41830 kg/j
DBO5	25 mg/l et 90%	25 mg/l ou 90%	50 mg/l
DCO	100 mg/l et 75%	100 mg/l ou 75%	250 mg/l
MES	30 mg/l et 90	30 mg/l ou 90%	85 mg/l
NGL	10 mg/l et 70%	10 mg/l ou 70%	20 mg/l
Pt	1 mg/l et 80%	1 mg/l ou 80%	

STEP A RUELISHEIM 2012

ELEMENTS TECHNIQUES

Eaux usées/an	dco	dbo5	mes	ntk	Pt
Charges en entrée (en tonne / an)	1 470	595	699	148	17
Concentrations en entrée (en mg/l)	508.83	205.96	241.96	51.23	5.88
Charges en sortie (en tonne / an)	59.60	7.10	11.60	13.70	2.30
Concentrations en sortie (en mg/l)	20.63	2.46	4.02	4.74	0.80
Rendements (en %)	95.9	98.8	98.3	90.7	86.5
Volume traité (m3)/an	2 888 963 m ³				
Boues produites (tonne % siccité)	2 119 T à 32.7 % de siccité Filière de valorisation : Compostage pour épandage agricole				

ELEMENTS FINANCIERS

Exploitation	Montant ttc
Coût total	762 588.33 €
dont fonctionnement	729 730.11 €
dont renouvellement génie civil	32 858.22 €
Recette agence de l'eau	223 357.00 €

NORMES DE REJET

	Concentration maximale et rendement minimal en sortie
MES	30 mg/l
DCO	100 mg/l et 75%
DBO5	25 mg/l et 90%
NGL	15 mg/l et 75%
Pt	2 mg/l et 80%

STEP A FELDKIRCH 2012

ELEMENTS TECHNIQUES

Eaux usées	dco	dbo5	mes	ngl	Pt
Charges en entrée (en tonne / an)	121	40.10	66.20	-	-
Concentrations en entrée (en mg/l)	176.67	58.55	96.66	-	-
Charges en sortie (en tonne / an)	14.50	2.40	7	-	-
Concentrations en sortie (en mg/l)	21.17	3.50	10.22	-	-
Rendements (en %)	88	94	89	-	-
Volume traité (m3) Boues produites (T % siccité)	684 898 m ³ 1 144 T à 1.29 % de siccité Filière de valorisation : incinération conjointe avec les résidus urbains à l'usine à SAUSHEIM				

ELEMENTS FINANCIERS

Exploitation	Montant ttc
Coût total	94 309.57 €
dont fonctionnement	92 415.11 €
dont renouvellement génie civil	1 894.46 €
Recette agence de l'eau	0 €

NORMES DE REJET

	Concentration maximale et rendement minimal en sortie
MES	35 mg/l ou 90%
DCO	120 mg/l ou 75%
DBO5	25 mg/l ou 70%

STEP A PULVERSHEIM 2012

ELEMENTS TECHNIQUES

Eaux usées	dco	dbo5	mes	ngl	Pt
Charges en entrée (en tonne / an)	77.50	28.90	31.12	2.45	0.31
Concentrations en entrée (en mg/l)	431.79	161.02	173.38	13.65	1.73
Charges en sortie (en tonne / an)	11.50	2.20	4.10	0.90	0.14
Concentrations en sortie (en mg/l)	64.07	12.26	22.84	5.01	0.78
Rendements (en %)	85	92	87	63	55
Volume traité (m3)	179 485 m ³				
Boues produites (m3 % siccité)	978 T à 1.36 % de siccité Filière de valorisation : incinération conjointe avec les résidus urbains à l'usine à SAUSHEIM				

ELEMENTS FINANCIERS

Exploitation	Montant ttc
Coût total	98 2148.46 €
dont renouvellement génie civil	0 €
Recette Agence Eau Rhin Meuse (prime épuration)	6 965.00 €

NORMES DE REJET

	Concentration maximale et rendement minimal en sortie
MES	30 mg/l ou 90%
DCO	90 mg/l ou 75%
DBO5	25 mg/l ou 70%
NGL	15 mg/l ou 70%

LAGUNE A BERRWILLER 2012

Eaux usées	dco	dbo5	mes
Charges en entrée (en kg/j)	252.07	75	85.67
Concentration mg/l	1 896.67	537.67	629.00
Charges en sortie (en tonne)	35.43	5.81	12.43
Valeurs rejet			
concentration mg/l	137.33	17.67	59
rendements (en %)	69.50	86.90	70.30
Valeurs autorisation rejet			
concentration mg/l	125	62	30
rendements (en %)	/	/	/
Volume traité estimé (m3/j)	328 m3		

ELEMENTS FINANCIERS

Exploitation	Montant ttc
Coût total	31 906.11 €
dont électricité	16 369.26 €
dont entretien	743.61 €
dont renouvellement génie civil	6 459.60 €
dont frais exploitant commune	8 333.64 €
Recette Agence Eau (prime épuration)	2 440.00 €

NORMES DE REJET

	Concentration maximale
MES	30 mg/l
DCO	125 mg/l
DBO5	62 mg/l

STEP A WITTELSHEIM 2012

(WISTARI – eaux usées STAFFELFELDEN / RICHWILLER)

ELEMENTS TECHNIQUES

Eaux usées	dco	dbo5	mes	ntk	Pt
Charges en entrée (en tonne / an)	193 307	612 881	297 714	72 619	8 520
Concentrations en entrée (en mg/l)	99	296	146	34.30	4.20
Charges en sortie (en tonne / an)	5 132.62	52 234.80	7 639.84	3 120.14	847.46
Concentrations en sortie (en mg/l)	1.76	20.47	2.06	4.14	0.34
Rendements (en %)	97	91	97	96	90
Volume traité (m3) Boues produites (tonne) % siccité	2 558 048 m ³ 259 T à 19.35 % de siccité Filière de Valorisation : Epandage agricole				

ELEMENTS FINANCIERS

Exploitation	Montant Ht
dont à la charge du SIVOM concernant STAFFELFELDEN et RICHWILLER (partie traitée à WITTELSHEIM)	72 950 €

NORMES DE REJET

	Concentration maximale
MES	30 mg/l
DCO	90 mg/l
DBO5	25 mg/l
NGL	15 mg/l
Pt	2 mg/l

2) La gestion des réseaux d'assainissement

LYONNAISE DES EAUX 2012

RESEAUX ELEMENTS TECHNIQUES

Réseaux*	Longueur en mètre				Tabourets siphons			Dessableurs
	Total	Curage préventif	Curage curatif	Caméras	Total	Curage préventif	Curage curatif	
Brunstatt	39 645	936		926	1 102	1 018	114	1
Didenheim	17 139	2 245		1 144	246	261	13	1
Eschentzwiller	10 459	1 107		71	262		7	
Flaxlanden	12 281	244		1 400	237	279	7	
Habsheim	26 588	1 641		856	585		14	
Illzach	60 320	1 091	468	375	2 541	1 625	62	
Lutterbach	34 647	1 422		1 019	598	741	10	
Morschwiller le Bas	21 096	610	60	89	498		13	
Mulhouse	286 436	23 339	60	15 541	9 738	8 216	414	
Pfastatt	41 500	1 174	60	630	1 207	1 349	16	
Reiningue	20 360	2 491		830	245		1	
Riedisheim	48 807	5 334		5 278	1 375	1 134	26	
Rixheim	61 272	6 313	200	1 305	1 523	1 411	63	9
Sausheim	48 553	2 208	368	2 228	1 130	1 167	89	
Zillisheim	19 581	556		542	585	716	6	
Zimmersheim	8 588	1 590		807	253	2	5	11
Total	757 272	52 301	1 216	33 041	22 125	17 919	860	22

* réseaux unitaires sauf partie Reiningue et Lutterbach ou coexistent des réseaux unitaires et séparatifs

ELEMENTS FINANCIERS

Rémunération	€ / m3 au 1er janvier 2012	volume soumis à la redevance (volume 2011)
Lyonnaise	0.7940 € ht	11 062 541 m3

Curage préventif : selon planning prévisionnel annuel

Curage curatif : sur demande particulière de la commune

VILLE DE WITTENHEIM 2012

RESEAUX ELEMENTS TECHNIQUES ET FINANCIERS

Réseaux*	Longueur en mètre				Tabourets siphons			Dessableurs	Coût exploitation
	Total	Curage préventif	Curage curatif	Caméras	Total	Curage préventif	Curage curatif		
Wittenheim	76 171	70 000	-	2 902	2 856	2 856	-	-	217 906.49 €

SIVOM REGION MULHOUSIENNE 2012

RESEAUX ELEMENTS TECHNIQUES ET FINANCIERS

Réseaux*	Longueur en mètre				Tabourets siphons			Ouvrage divers (**)	Coût exploitation € ttc
	Total	Curage préventif	Curage curatif	Caméras	Total	Curage préventif	Curage curatif		
Berrwiller	10 169	5 298		100	264	258	2	1	6 076,17 €
Bollwiller	20 937	9 837		3 673	779	825	5	16	28 525,00 €
Feldkirch	6 921	3 617		220	223	229	3	17	5 020,26 €
Kingersheim	48 609	14 416	1	1 544	2 739	2 386	15	65	23 183,90 €
Pulversheim	19 543	8 662		1 153	633	651	2	9	9 760,33 €
Richwiller	21 257	5 901		490	790	372	3	36	7 268,88 €
Ruelisheim	15 040	7 061	1	1 548	606	608	10	5	8 186,41 €
Staffelfelden	22 653	6 698		895	835	455	5	154	10 508,26 €
Total	165 129	61 490	2	9 622	6 869	5 784	45	303	98 529,20 €

* réseaux unitaire

** Puits d'infiltration, décanteurs, dessableurs, séparateurs à hydrocarbures, bassin d'orage

Interventions suite problèmes ponctuels	Domaine privé***	Domaine public**	Montant ttc	Montant ttc** à la charge du SIVOM
Berrwiller	0	4	511,29 €	0
Bollwiller	14	17	2 158,78 €	14
Feldkirch	0	9	795,34 €	0
Kingersheim	24	33	2 954,12 €	24
Pulversheim	5	20	1 761,11 €	5
Richwiller	3	8	511,29 €	3
Ruelisheim	4	26	3 465,41 €	4
Staffelfelden	6	8	340,86 €	6
Total	56	125	12 498,20 €	56

**en domaine public : coût à la charge du SIVOM

***en domaine privé : coût à la charge du demandeur

SIVOM 2012

GESTION DES STATIONS DE RELEVAGE NON COUVERTS PAR UN CONTRAT D'AFFERMAGE 2012

Stations de relevage		VEOLIA			Factures				Cumul ttc
		GER	Contrat	Interventions d'urgences	EDF	France Télécom	Groupe Electrogène	Espaces vert	
Berrwiller	Rue de Staffelfelden	2 110,94 €	498,62 €	168,53 €	260,36 €	414,21 €			3 452,66 €
Bollwiller	Rue de Feldkirch	6 536,72 €	626,70 €	2 317,89 €	4 136,60 €				13 617,91 €
Feldkirch	Cité Alex		1 083,58 €	121,71 €	407,37 €				1 612,66 €
	Roselière	1 449,55 €	557,34 €	926,89 €	1 069,96 €				4 003,74 €
Kingersheim	rue du Château		557,34 €	37,45 €	2 797,62 €	382,71 €			3 775,11 €
	rue de Pfastatt	3 820,63 €	346,84 €	1 182,48 €	235,37 €	243,64 €			5 828,96 €
	rue de Provence		626,70 €	482,17 €	1 783,00 €	219,73 €	693,68 €		3 805,29 €
Pulversheim	Aire de la Thur		662,58 €	458,77 €	841,18 €	147,57 €			2 110,11 €
	rue d'Ensisheim		557,34 €	215,34 €	161,10 €	147,57 €			1 081,35 €
	rue de Mulhouse		557,34 €		107,13 €				664,47 €
	rue des 3 roses		557,34 €	224,70 €	203,21 €	147,57 €			1 132,82 €
Richwiller	Mine Max		557,34 €	84,27 €		210,63 €			852,24 €
	Sainte Barbe		626,70 €	93,63 €	901,28 €	255,88 €	693,68 €		2 571,18 €
	Poète				118,53 €	128,44 €			246,97 €
Ruelisheim	1er Mai	1 232,38 €	557,34 €	1 088,06 €	548,55 €	332,72 €			3 759,05 €
	81, rue Bruat		557,34 €	280,88 €	515,80 €	147,57 €			1 501,59 €
	Général de Gaulle		557,34 €	571,11 €	192,05 €	1 151,46 €			2 471,96 €
	Traineau		346,84 €	147,46 €	143,01 €	147,57 €			784,88 €
Staffelfelden	rue du 4 Février		731,95 €	168,53 €	207,74 €	213,46 €			1 321,68 €
	rue de Berrwiller		557,34 €	528,98 €	225,70 €	411,68 €			1 723,69 €
	rue des Bois		557,34 €	74,90 €	791,90 €	351,21 €			1 775,34 €
	rue de la Gare	3 801,87 €	557,34 €	734,96 €	1 574,07 €	316,23 €			6 984,47 €
	rue de la Gare (petite)		346,84 €						346,84 €
	rue Jean Jaures	126,26 €	557,34 €	337,05 €	270,93 €	219,30 €		29,53 €	1 540,40 €
	rue Marie Louise		557,34 €	149,80 €	229,71 €	306,00 €			1 242,84 €
	rue des Perdrix		557,34 €	56,18 €	175,83 €	205,94 €		29,53 €	1 024,82 €
Total		19 078,36 €	14 257,40 €	10 451,74 €	17 898,00 €	6 101,10 €	1 387,36 €	59,06 €	69 233,02 €

DEMANDES ENQUÊTES (EQ) INTERVENTION (IT) RACCORDABILITE (RC) 2012

Demandes	LYONNAISE			WITTENHEIM			Bureau Etudes SIVOM			Cumul
	EQ	IT	RC	EQ	IT	RC	EQ	IT	RC	
Berrwiller							3	8		11
Bollwiller							3	6		9
Brunstatt	1	2	3					3	1	10
Didenheim	2	3	3					2	1	11
Eschentzwiller	6	6	3					2		17
Feldkirch										0
Flaxlanden	6	3	1					2	1	13
Habsheim	3	1	11					6	1	22
Illzach	6	11	5				1	7	1	31
Kingersheim							7	8		15
Lutterbach	12	14	7					8	1	42
Morschwiller	4		5					1	2	12
Mulhouse	44	53	12					51	2	162
Pfastatt	3	13	4					6	1	27
Pulversheim							4	4		8
Reiningue	1	5						5		11
Richwiller							1			1
Riedisheim	14	23	7					11		55
Rixheim	6	7	4					4	3	24
Ruelisheim							3	3		6
Sausheim	6	1	3					3	1	14
Staffelfelden							0	9	1	10
Wittenheim				3	2		3	2		10
Zillisheim	8	20	5					2		35
Zimmersheim		1	1					1		3
TOTAL	122	163	74	3	2	0	25	154	16	559

Le pôle exploitation assainissement saisit ses partenaires (Lyonnaise et WITTENHEIM) ainsi que le bureau d'études du SIVOM pour collecter les éléments de réponse à apporter à une demande d'un usager ou d'une collectivité. Les demandes sont classées en 3 catégories :

EQ : Enquête (Requête permettant d'approfondir la connaissance du réseau)

IT : Intervention (Travaux à effectuer)

RC : Raccordabilité (Requêtes pour les études d'extensions réseaux et la conformité des branchements)

MARCHES PLURIANNUELS DE TRAVAUX 2012

COMMUNES	Mise à niveau et remplacement		Puits infiltration et d'ouvrages annexes	Travaux divers			
	Tampons	Grilles TS		Extensions réseaux et travaux divers	Branchements particuliers	Inspections Caméra réalisées par le SIVOM (en ml)	Réhabilitation réalisées par le SIVOM (ml)
Berrwiller	2	1	0	2	1	100,00	3 cunettes + 1 manchette
Bollwiller	2	1	0	1	2	367,00	Etanchement, Injection, Manchette
Brunstatt	0	1	0	0	0		
Didenheim	5	0	0	1	1	60,00	60
Eschentzwiller	1	2	0	0	0	274,00	274
Feldkirch	0	0	1	1	1	220,00	3 manchettes
Flaxlanden	2	1	0	0	0	110,00	
Habsheim	0	1	0	1	1	16,50	
Illzach	15	3	0	0	0		
Kingersheim	3	0	3	5	9	1 544,00	Fraisage racines
Lutterbach	7	1	0	0	0	54,00	54
Morschwiller	1	0	0	1	0		
Mulhouse	18	30	0	2	0	438,00	438
Pfastatt	4	2	0	0	0		
Pulversheim	0	1	0	6	1	1 153,00	
Reiningue	6	0	0	5	0		
Richwiller	0	0	0	0	2		2 cunettes
Riedisheim	4	13	0	0	0		
Rixheim	1	0	0	1	0		
Ruelisheim	3	1	1	2	1	1 550,00	Fraisage + Manchettes
Sausheim	2	0	0	2	0		
Staffelfelden	0	11	0	0	3	895,00	Fraisage + Etanchement
Wittenheim	0	0	0	1	1	2 900,00	
Zillisheim	0	1	0	2	0	128,00	128
Zimmersheim	0	1	0	0	0		
Total	76	71	5	33	23	9 809,50	954

3) Le service public d'assainissement non collectif (SPANC)

SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)

CONTROLE 2012

Communes	Nbre ANC total	ANC aux normes			ANC à mettre aux normes			ANC à mettre aux normes			Nombre total de contrôles réalisés en 2012
		Contrôle 4 ans			Contrôle 2 ans			Contrôle 1 an			
		ANC	ANC dérogatoire*	Total	ANC	ANC dérogatoire*	Total	ANC	ANC dérogatoire*	Total	
Berrwiller	2										
Bollwiller	9	1		1	2		2	1		1	4
Brunstatt	23	3		3	2	2	4				7
Didenheim	9							1		1	1
Eschentzwiller	9	1		1	2	1	3				4
Feldkirch	14	6		6	3	2	5				11
Flaxlanden	6										
Habsheim	31	1		1	3	1	4				5
Illzach	23	2		2	4	2	6				8
Kingersheim	4							1		1	1
Lutterbach	18				5		5				5
Morschwiller le Bas	7										
Mulhouse	11	1	1	2		2	2				4
Pfastatt	31	3		3							3
Pulversheim	5										
Reiningue	35	1		1	9		9				10
Richwiller	16				6		6	1		1	7
Riedisheim	19	2		2	5	2	7	1		1	10
Rixheim	94	2	2	4	19	15	34		1	1	39
Ruelisheim	34	5	5	10	11	4	15				25
Sausheim	22	1		1	4	4	8		1	1	10
Staffelfelden	5				3		3				3
Wittenheim	19	3		3	4	1	5				8
Zillisheim	7	3		3	1	2	3				6
Zimmersheim	12	1		1	7	1	8				9
TOTAL	465	36	8	44	90	39	129	5	2	7	180

ANC dérogatoire* dérogation à l'obligation de raccordement (en zone d'assainissement collectif) à formaliser par un arrêté municipal en raison de conditions techniques et financières particulières de raccordement (éloignement important, station de relevage...) en raison de l'absence de collecteur (avec obligation de raccordement dès pose du collecteur au droit de propriété)

4) Les autres missions du service assainissement

ACCESSOIRES DE VOIRIE

GESTION D'UN STOCK DE COUVERCLES DE REGARD DE VISITE, DE GRILLES TABOURET SIPHON 2012

COMMUNES	Pamrex Rond Ventilé	Pamrex Rond Non Ventilé	Tampon Ville de Mulhouse	Tampon carré Strasbourg	Grille Marché Commun	Grille Ville de Mulhouse	Grille Ville de Strasbourg	Grille Dedra	Grille EJ 1450 DT 100	TOTAL
Berrwiller	2	2								4
Bollwiller	3									3
Brunstatt								10		10
Didenheim	5	3								8
Eschentzwiller	13	6			11			1		31
Feldkirch	2									2
Flaxlanden	9	2								11
Habsheim	13				1					14
Illzach	7	7			15			1		30
Kingersheim	4	5			2					11
Lutterbach	8	6						2		16
Morschwiller	1	1						1		3
Mulhouse	41	10	11	3	30	56	7	9	1	168
Pfastatt	8	1			8					17
Pulversheim					1					1
Reiningue	2				3			1		6
Richwiller										0
Riedisheim	4	1					1	1	4	11
Rixheim	58	4			1					63
Ruelisheim	5	4						1		10
Sausheim	7	17								24
Staffelfelden		1			2					3
Wittenheim					3					3
Zillisheim	1	1			1					3
Zimmersheim										0
TOTAL	193	71	11	3	78	56	8	27	5	452

ENQUETES 2012 situation d'un bien au regard de l'assainissement

Communes	Nombre d'enquêtes	Communes	Nombre d'enquêtes	Communes	Nombre d'enquêtes
Berrwiller	3	Kingersheim	56	Rixheim	56
Bollwiller	15	Lutterbach	16	Ruelisheim	15
Brunstatt	26	Morschwiller le Bas	16	Sausheim	24
Didenheim	12	Mulhouse	267	Staffelfelden	24
Eschentzwiller	9	Pfastatt	35	Wittenheim	54
Feldkirch	6	Pulversheim	13	Zillisheim	11
Flaxlanden	5	Reiningue	17	Zimmersheim	6
Habsheim	17	Richwiller	14		
Illzach	45	Riedisheim	51	Total	813

INSTRUCTION 2012 des documents « droits de sol » partie assainissement

Communes	Certificat d'urbanisme	Permis de construire	Permis d'aménager	Permis de démolir	Déclaration préalable	Demande de raccordement	Total
Berrwiller	1	2				6	9
Bollwiller	5	12				9	26
Brunstatt		17	1			15	33
Didenheim	2	13			1	6	22
Eschentzwiller		7				10	17
Feldkirch		5				3	8
Flaxlanden	1	2				2	5
Habsheim	5	16				18	39
Illzach		30	1		8	7	46
Kingersheim		13	2			12	27
Lutterbach	5	22			2	10	39
Morschwiller le Bas	2	9	2			16	29
Mulhouse	3	93		24	14	39	173
Pfastatt	3	3				23	29
Pulversheim	3	9	1			2	15
Reiningue		7				5	12
Richwiller	3	15	3			5	26
Riedisheim	6	17				6	29
Rixheim	10	46	1		9	54	120
Ruelisheim	24	5			2	11	42
Sausheim	75	27			9	9	120
Staffelfelden	2	17				10	29
Wittenheim		39	1		8	27	75
Zillisheim		12	1			8	21
Zimmersheim	1	8				3	12
TOTAL	151	446	13	24	53	316	1003

AUTORISATIONS ET CONVENTIONS DE REJETS 2012 eaux usées non domestiques

Communes	Autorisations de rejets		Communes	Autorisations de rejets	
	Total	2012		Total	2012
Berrwiller			Pfastatt	4	
Bollwiller			Pulversheim		
Brunstatt			Reiningue		
Didenheim	2		Richwiller	2	
Eschentzwiller			Riedisheim	4	4
Feldkirch			Rixheim	5 (dont 1 convention)	1
Flaxlanden	1		Ruelisheim		
Habsheim	1		Sausheim	7	3
Illzach	20 (dont 2 conventions)	5	Staffelfelden		
Kingersheim	4		Wittenheim	4	2
Lutterbach	2	2	Zillisheim		
Morschwiller	1	1	Zimmersheim		
Mulhouse	28 (dont 3 conventions)	6			

Autorisation : acte unilatéral du SIVOM

Convention : accord technique, économique et financier entre le SIVOM et l'industriel

Contrôle de la Qualité d'exécution de la partie en domaine privée du branchement au réseau d'assainissement

Communes	contrôle	Communes	contrôle	Communes	contrôle
Berrwiller	2	Kingersheim	6	Rixheim	39
Bollwiller	10	Lutterbach	4	Ruelisheim	4
Brunstatt	8	Morschwiller	6	Sausheim	6
Didenheim	2	Mulhouse	29	Staffelfelden	24
Eschentzwiller	7	Pfastatt	9	Wittenheim	-
Feldkirch	-	Pulversheim	8	Zillisheim	4
Flaxlanden	7	Reiningue	2	Zimmersheim	4
Habsheim	15	Richwiller	5		
Illzach	5	Riedisheim	8	Total	194

5) Les travaux 2012

TRAVAUX EPURATION

DEPENSES PRINCIPALES 2012		Montants
STEP Sausheim	GER génie civil	133 169.51 €
STEP Pulversheim	Travaux	1 426 637.79 €
STEP Ruelisheim	GER génie civil	32 858.22 €
Lagune Berrwiller	GER génie civil	1 894.46 €

RECETTES PRINCIPALES 2012		Montants
Agence de l'Eau Rhin Meuse	STEP Pulversheim	208 740.00 €
Conseil général Haut Rhin	STEP Pulversheim	214 650,00 €
Participation industrielle	STEP Sausheim	163 750.52 €

TRAVAUX RESEAUX

Dépenses principales TTC investissement (CA 2012)

DEPENSES PRINCIPALES 2012	Montants
Accessoires de voirie	98 714,14 €
Autosurveillance des réseaux	6 578,00 €
Bollwiller élimination ECP	279 968,95 €
Bollwiller rue du Ruisseau	361,67 €
Contrôle réseau par caméra	79 560,51 €
Eschentzwiller Grand'Rue	3 213,15 €
Eschentzwiller rue de Habsheim	33 332,52 €
Etudes temps de pluie Bassin potassique	10 935,76 €
Flaxlanden Kirchmattengraben	4 567,23 €
Flaxlanden rue Bingler	85 594,55 €
Gestion dynamique des réseaux	3 004,74 €
Lutterbach rue Briand	43,07 €
Lutterbach rue Jaures	63 932,23 €
Plan de zonage d'assainissement bassin potassique	7 056,40 €
Puits d'infiltration	26 112,66 €
Pulversheim rue Branly	50,00 €
Réhabilitation réseaux	420 324,23 €
Renouvellement station de relevage	17 879,98 €
Riedisheim rue Bateliers	851,12 €
Rixheim rue de Mulhouse	369 205,69 €
Rixheim rue Zumstein	188 576,12 €
Sausheim Grand'Rue	77 338,60 €
Sausheim rue Henner	1 132,68 €
Travaux bassins versaux ruraux	54 923,28 €
Travaux divers	342 566,55 €
Travaux eaux pluviales	98 644,98 €
Travaux rehausse couvercles regard visite	168 913,58 €
Wittenheim BO 11	411 642,13 €
Wittenheim BO 12 Fossé	139 967,73 €
Zillisheim rue des Fleurs	4 822,81 €
Zillisheim rue Didenheim	49 251,94 €

RECETTES principales ttc investissement (CA 2012)

RECETTES PRINCIPALES 2012	Montants
Agence l'eau Rhin Meuse et Conseil Général Haut Rhin	508 409,00 €
Agence de l'eau prets	42 900,00 €

PARTIE III. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT et RECETTES de SERVICE

On distingue le service public de l'assainissement collectif du service public de l'assainissement non collectif.

A – Le service public de l'assainissement collectif

Il porte sur la collecte, le transport et l'épuration des eaux usées. Il se caractérise par les réseaux de collecte, par des bassins divers, et autres ouvrages de transport ainsi que par les stations d'épurations des eaux usées à Sausheim, Ruelisheim, Pulversheim, Feldkirch et Berrwiller.

1 - Redevance d'assainissement collectif et subventions d'équilibre versées par les communes

En matière de financement du service, l'année 2012 présente deux situations :

Celle du syndicat mixte de la Basse Vallée de la DOLLER (versement d'une subvention d'équilibre)

Le syndicat mixte de la Basse Vallée de la Doller uniquement membre de la mission Epuration conserve ses prérogatives en matière fiscale et reste soumis au versement d'une subvention d'équilibre.

Celle des autres communes (soumises à la redevance d'assainissement collectif)

Le SIVOM organise la tarification en matière d'assainissement et fixe le tarif de la redevance d'assainissement.

Redevance versée en 2011 (année complète)	9 841 474.00 €
--	-----------------------

2 - Participations financières des usagers

a - Jusqu'au 30 juin 2012 : participation pour le raccordement à l'égout

Il est instauré une participation pour raccordement à l'égout sur le territoire des communes. Le tarif est fixé à 1 050 € pour une maison ou un 1^{er} logement et 500 € par logement au-delà du 1^{er} logement. Par ailleurs tous travaux donnant lieu à la création de logements à usage d'habitation ou à un autre usage et tous travaux donnant lieu à de la SHON supplémentaire et comportant des sanitaires supplémentaires, relevant du service d'assainissement collectif sont également assujettis à la participation pour raccordement à l'égout prévu à l'article L.1331-7 du Code de la santé publique.

b – A compter du 1^{er} juillet 2012 : participation pour le financement de l'assainissement collectif par les producteurs d'eaux usées domestiques

La participation pour le raccordement à l'égout (PRE) est amenée à disparaître au 31 décembre 2015 suite à la réforme des contributions d'urbanisme. Pour compenser cette suppression, le législateur met à la disposition de la collectivité la possibilité d'instaurer la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) qui fait l'objet de l'article L-1331-7 du Code de la santé publique. Cette participation a été décidée par le SIVOM avec effet au 1^{er} juillet 2012. Elle se distingue de la PRE sur les points suivants :

- elle n'est plus exigible à l'occasion de la délivrance d'une autorisation d'urbanisme ;
- il s'agit d'une participation indépendante exigée lors du raccordement des constructions ;
- elle concerne tout immeuble nouvellement raccordé.

Les dispositions financières sont à l'identique de celles qui étaient mises en œuvre pour la participation pour le raccordement à l'égout.

c – A compter du 1^{er} juillet 2012 : participation pour le financement de l'assainissement collectif par les producteurs d'eaux usées non domestiques assimilables à des eaux usées domestiques

Les producteurs d'eaux usées non domestiques non soumis à une autorisation de rejet sont également soumis à une participation financière comme cela est le cas pour les producteurs d'eaux usées domestiques. Le tarif mis en œuvre est celui de la participation pour le financement de l'assainissement collectif applicable aux constructions autres que d'habitation avec effet à compter du 1^{er} juillet 2012.

3 – Prime pour épuration

L'agence de l'eau Rhin Meuse verse chaque année une prime pour épuration pour chaque station d'épuration selon des critères de performances à attendre. Les montants versés sont :

- | | |
|-----------------|----------------------|
| - SAUSHEIM : | 1 449 803 € |
| - RUELISHEIM : | 223 357 € |
| - PULVERSHEIM : | 6 965 € |
| - FELDKIRCH : | 0 € (non-conformité) |
| - BERRWILLER : | 2 440 € |

PULVERSHEIM : projet d'une nouvelle station d'épuration en cours.

FELDKIRCH : présence d'eaux claires parasites – campagne d'identification réalisées – travaux de mises aux normes en domaine public et privé en cours.

B – Le service public de l'assainissement non collectif

Le service public de l'assainissement non collectif trouve son équilibre financier dans la redevance correspondante due par les usagers. Le tarif est fixé au 1^{er} janvier 2012 à 81.65 € pour le diagnostic, le contrôle de bon fonctionnement et à 173.74 € pour l'instruction et le suivi des dossiers d'installations d'assainissement non collectif pour les constructions nouvelles ou à réhabiliter.

PARTIE IV. LES INDICATEURS DE PERFORMANCE selon décret n°2007-675 DU 2 MAI 2007

INDICATEURS DE PERFORMANCE Réseaux

Réseaux	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées par système d'assainissement du périmètre SIVOM (P201.1)	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2)	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (P252.2)	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)
Brunstatt	99	65	8	0
Didenheim				
Eschentzwiller				
Flaxlanden				
Habsheim				
Illzach				
Lutterbach				
Morschwiller le Bas				
Mulhouse				
Pfastatt				
Reiningue				
Riedisheim				
Rixheim				
Sausheim**				
Zillisheim				
Zimmersheim				
Ruelisheim**	99.91	60	1.21	0
Wittenheim				
Kingersheim				
Richwiller (pour partie)				
Feldkirch**				
Bollwiller				
Pulversheim**				
Berrwiller**				
Staffelfelden Richwiller (pour partie) (Wittelsheim)**	99.56			

* conformité aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 03 juin 1994 modifié par le décret du 02 mai 2006

** en gras les communes d'implantation des stations d'épuration des eaux usées

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Réseaux suite

Réseaux	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents industriels au réseau des eaux usées (D202.2)	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux (P255.3)	Conformité de la collecte des effluents* (P203.3)
Brunstatt	85	0.23%	100	En attente de la définition par le Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables
Didenheim				
Eschentzwiller				
Flaxlanden				
Habsheim				
Illzach				
Lutterbach				
Morschwiller le Bas				
Mulhouse				
Pfastatt				
Reiningue				
Riedisheim				
Rixheim				
Sausheim				
Zillisheim				
Zimmersheim				
Ruelisheim			40	
Wittenheim				
Kingersheim				
Richwiller				
Feldkirch	40			
Bollwiller	40			
Pulversheim	60			
Berrwiller	40			
Staffelfelden (Step Wittelsheim)				

* conformité aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 03 juin 1994 modifié par le décret du 02 mai 2006

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Epuration, SPANC ...

STATIONS D'EPURATION DES EAUX USEES

STEP	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration* (P205.3)	Conformité des équipements d'épuration* (P204.3)	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes (P206.3)	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau (P254.3)
Sausheim	[P205.3] En attente de la définition par le Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables	[P204.3] En attente de la définition par le Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables	100 %	98,6 %
Ruelisheim	[P205.3] En attente de la définition par le Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables	[P204.3] En attente de la définition par le Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables	100 %	99,3 %
Pulversheim	[P205.3] En attente de la définition par le Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables	[P204.3] En attente de la définition par le Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables	100 %	75 %
Feldkirch	[P205.3] En attente de la définition par le Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables	[P204.3] En attente de la définition par le Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables	100 %	100 %
Berrwiller	Sans objet			

* conformité aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 03 juin 1994 modifié par le décret du 02 mai 2006

Budget, facturation, réclamations

Critères de performance	dettes	Critères de performance	Taux d'impayés
Durée d'extinction de la dette du SIVOM (P256.2)	14 ans	Taux d'impayés sur les factures d'eau (P257.0)	
Montant des annuités capital/intérêts	1 338 762.72 €	Taux de réclamations (P258,1)	0
Amortissement	Réseaux : 573 334 €	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité (P207)	
	Epuration : 388 935 €		

SPANC assainissement non collectif

Critères de performance	Anc définitivement affectés	Anc dérogatoire
Taux de conformité des dispositifs (P301.3)	38,23%	22,46%
Indice de mise en œuvre de l'ANC (D302)	80 / 140	
Evaluation du nombre d'habitants desservis	1 369	

PARTIE V. LES PROJETS POUR L'ANNEE 2013

En 2013, le SIVOM poursuit les travaux engagés les années précédentes. La nouvelle station d'épuration des eaux usées de PULVERSHEIM sera réceptionnée cette année. Les enquêtes publiques pour les plans de zonage d'assainissement seront poursuivies.

En matière de réseau, le SIVOM poursuit ses opérations de renouvellement et de mise aux normes sur l'ensemble du périmètre. L'étude pour la gestion dynamique des réseaux se poursuit pour une durée d'1 an à 18 mois. Les réseaux de BOLLWILLER seront mis aux normes (effort de neutralisation dans la mesure du possible des eaux claires parasites) pour permettre un meilleur fonctionnement de la station d'épuration à FELDKIRCH. Une étude de faisabilité d'une unité de méthanisation des boues et des graisses de nos stations d'épuration et issus d'autres producteurs sera réalisée pour une durée de 9 mois.

Suite à l'arrêt OLLIVET, l'audit du contrat d'affermage avec la société Lyonnaise des eaux sera conclu cette année. Constaté les années précédentes, les volumes d'eau consommés continuent leur baisse inexorable mettant en difficulté le financement de l'assainissement. Le SIVOM supporte les charges fixes incontournables et devra faire face à d'autres obligations de sécurité et de salubrité qui nécessiteront d'importants besoins de financement.



ANNEXES

- ***Extraits de délibérations sur les tarifs en assainissement pour l'année 2012***
 - ***Factures type 2012***
- ***Note d'information de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse***

Extrait des délibérations

Factures type Eau et Assainissement

***Service Eau
Ville de Mulhouse***

***Brunstatt
Didenheim
Eschentzwiller
Habsheim
Illzach
Lutterbach
Morschwiller le Bas
Mulhouse
Pfastatt
Reiningue
Riedisheim
Rixheim
Sausheim
Zimmersheim***

***Service Eau
BABARU***

Battenheim

Baldersheim

Ruelisheim

Service Eau

Berrwiller

Service Eau

Kingersheim

Service Eau

Richwiller

Service Eau

Staffelfelden

Service Eau

Wittenheim

***Service Eau
VEOLIA***

Flaxlanden

Zillisheim

***Service Eau
SUEZ SOGEST***

***Bollwiller
Feldkirch
Kingersheim (Cité)
Pulversheim
Richwiller (Cité)
Ruelisheim(Cité)
Staffelfelden(Cité)
Wittenheim(Cité)***

Note d'information

***Agence de l'Eau
Rhin Meuse***